

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5783
N/REF : 6/04/2025 0H27 C:022730 I:01315
V/REF : Contrat N°005783 du 26/03/2005

SDC 'Louis Pradel'
C/O REGIE LESCUYER ET ASSOCIES
17 QUAI GILLET
69004 LYON

IMMEUBLE : LOUIS PRADEL (COP)
30 a 36, RUE RANCY
275 a 285, RUE ANDRE PHILIP
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAU INT./EXT. EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. Y. BODIN

ENTRETIEN DE L'ECOULEMENT DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX INTERIEURS ET
EXTERIEURS EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES DE LA RESIDENCE.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 1543,39

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ecoulement Colonnes/Réseaux EU/EV/EP	1/AN	2103,64	2103,64



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5040038

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	2103,64
T.V.A. a 10,00%	210,36
TOTAL T.T.C.En EURO	2314,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.